COUPE DE LA PROVINCE



Souvenir Joseph Deumer

Le 1er tour (1/32) doit se jouer pour le <u>vendredi 13 décembre 2024</u> au plus tard. Le match <u>peut donc être avancé</u>, avec l'accord des deux équipes et du responsable de la Coupe de la Province.

Les feuilles de match doivent impérativement parvenir chez Jean-François MONIOTTE à 6890 OCHAMPS, Rue du Congo 13 (jf.moniotte@hotmail.fr) pour <u>le mercredi 18 décembre 2024</u>.

ATTENTION:

L'équipe gagnante doit communiquer le résultat de la rencontre dans les 48 heures de celle-ci (jf.moniotte@hotmail.fr).

A défaut, elle sera forfait pour le tour suivant.

32.01	Bye	-	Sainlez D	32.17	Val d'Attert A	-	Virton C
32.02	Tenneville B	-	Marloie B	32.18	Rouvroy D	-	Virton A
32.03	Dinez B	-	Bye	32.19	Bye	-	Rulles B
32.04	Marloie C	-	Aye B	32.20	Hal. Musson A	-	Chatillon A
32.05	Aye A	-	Bye	32.21	Bouillon A	-	Castors E
32.06	Sainlez A	-	Tillet B	32.22	Centre Ardenne A	-	Bye
32.07	Marloie A	-	Dinez A	32.23	Castors D	-	Libramont A
32.08	Tillet A	-	Tenneville A	32.24	Castors B	-	Ochamps C
32.09	Sainlez B	-	Joubieval A	32.25	Bye	-	Bras A
32.10	Bye	-	Sainlez C	32.26	Libramont C	-	Bye
32.11	Rouvroy B	-	Bye	32.27	Saint-Pierre A	-	Saint-Hubert A
32.12	Hal. Musson B	-	Bye	32.28	Ochamps A	-	Fays B
32.13	Rouvroy A	-	Hal. Musson C	32.29	Castors A	-	Libramont B
32.14	Virton B	-	Rulles A	32.30	Ochamps B	-	Bye
32.15	Rouvroy C	-	Rulles C	32.31	Fays A	-	Castors F
32.16	Bye	-	Rouvroy E	32.32	Bye	-	Castors C

Le 2ème tour (1/16) doit se jouer pour le <u>vendredi 17 janvier 2025</u> au plus tard.

Le match <u>peut donc être avancé</u>, avec l'accord des deux équipes et du responsable de la Coupe de la Province.

Les feuilles de match doivent impérativement parvenir chez Jean-François MONIOTTE à 6890 OCHAMPS, Rue du Congo 13 (jf.moniotte@hotmail.fr) pour <u>le mercredi 22 janvier 2025.</u>

ATTENTION:

L'équipe gagnante doit communiquer le résultat de la rencontre dans les 48 heures de celle-ci (jf.moniotte@hotmail.fr).

A défaut, elle sera forfait pour le tour suivant.

16.01	-	16.09	-
16.02	-	16.10	-
16.03	-	16.11	-
16.04	-	16.12	-
16.05	-	16.13	-
16.06	-	16.14	-
16.07	-	16.15	-
16.08	-	16.16	-

Le 3^{ème} tour (1/8) doit se jouer pour le vendredi 21 février 2025 au plus tard.

Le match <u>peut donc être avancé</u>, avec l'accord des deux équipes et du responsable de la Coupe de la Province.

Les feuilles de match doivent impérativement parvenir chez Jean-François MONIOTTE à 6890 OCHAMPS, Rue du Congo 13 (<u>if.moniotte@hotmail.fr</u>) pour <u>le mercredi 26 février 2024</u>.

ATTENTION:

L'équipe gagnante doit communiquer le résultat de la rencontre dans les 48 heures de celle-ci (jf.moniotte@hotmail.fr).

A défaut, elle sera forfait pour le tour suivant.

08.01	-	08.05	-
08.02	-	08.06	-
08.03	-	08.07	-
08.04	-	08.08	-

Le 4ème tour (1/4) doit se jouer pour <u>le vendredi 21 mars 2025</u> au plus tard.

Le match <u>peut donc être avancé</u>, avec l'accord des deux équipes et du responsable de la Coupe de la Province.

Les feuilles de match doivent impérativement parvenir chez Jean-François MONIOTTE à 6890 OCHAMPS, Rue du Congo 13 pour <u>le mercredi 26 mars 2024</u>.

04.01	-	04.03	-
04.02	-	04.04	-

La journée finale aura lieu le dimanche 06 avril 2025 dans la salle du TT BRAS

Début des matches à 14h00